

Motion du conseil de l'UFR de Philosophie de l'Université Paris 1

(15 février 2010)

Le conseil de gestion de l'UFR de Philosophie réuni le 15/02/2010 récuse, par la présente motion, le processus de mise en place de la « mastérisation » des concours de recrutement des enseignants du primaire et du secondaire. Il juge que le dispositif prévu par les ministères ainsi que le calendrier envisagé pour les concours sont parfaitement irréalistes et inapplicables en l'état. Et qu'ils conduiraient, s'ils étaient maintenus, à altérer durablement la qualité de la formation, tant disciplinaire que pédagogique, des futurs enseignants. Il considère en outre que l'architecture des nouveaux concours, constitue une menace pour l'enseignement supérieur et la recherche lettres, langues et sciences humaines. A vouloir atteindre simultanément dans les deux ans de master quatre objectifs fondamentaux (renforcement de la formation disciplinaire, initiation à la recherche, préparation aux métiers de l'enseignement et stages professionnels), il y a le risque, sinon la certitude, de n'en atteindre aucun.

En conséquence, le Conseil :

- 1) demande l'abrogation des décrets d'août 2009 et de toutes les circulaires postérieures d'application.
- 2) se prononce contre la rédaction de toute maquette répondant à ces objectifs.

Motion votée à l'unanimité.